

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

La séance débute à 19 h 30.

25-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Proclamation
- 1.3. Parole au public
 - 693-695, montée Sainte-Julie – Zone C-305
 - 1723, rue Savaria – Zone H-344

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 25-102 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 25-103 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 11 février 2025 et séance extraordinaire du 24 février 2025

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 25-104 3.1. Demande d'autorisation – Étude des mesures déposées par l'Aéroport métropolitain de Montréal (MET) – Transports Canada et NAV Canada
- 25-105 3.2. Aides financières – Bourses pour des projets liés à la persévérance scolaire
- 25-106 3.3. Appui à la Ville de Blainville – Projet de loi 93 – Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 25-107 4.1. Adoption – Rapport annuel d'activités 2024 – Plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

5. RESSOURCES HUMAINES

- 25-108 5.1. Adoption – Organigramme de la Ville de Sainte-Julie

- 25-109 5.2. Adoption – Politique sur la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail
- 25-110 5.3. Embauche – Directrice adjointe remplaçante – Service des loisirs
- 25-111 5.4. Embauche – Coordonnateur au développement durable – Service de l'urbanisme

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 25-112 6.1. Attribution – Contrat de service – Services professionnels de soutien technologique aux fins du processus électoral pour les élections municipales 2025 – Projet AI-25-12
- 25-113 6.2. Autorisation de signature à titre d'intervenant – Établissement de servitudes – Parties du lot 6 628 040 du Cadastre du Québec

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 25-114 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 25-115 7.2. Modifications – Terme d'emprunt pour certains règlements
- 25-116 7.3. Rachat d'obligations – Refinancement de certains règlements

8. INFRASTRUCTURES

- 25-117 8.1. Adjudication – Travaux de planage-asphaltage sur la rue Principale entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le passage sous l'autoroute 20 – Projet R-1313, lot 1
- 25-118 8.2. Provision – Travaux de planage-asphaltage sur la rue Principale entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le passage sous l'autoroute 20 – Projet R-1313, lot 1
- 25-119 8.3. Adjudication – Travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues – Projet R-1336, lot 1
- 25-120 8.4. Provision – Travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues – Projet R-1336, lot 1
- 25-121 8.5. Adjudication – Travaux de scellement de fissures – Années 2025 et 2026 – Projet SI-25-268, lot 1
- 25-122 8.6. Provision – Travaux de scellement de fissures – Années 2025 et 2026 – Projet SI-25-268, lot 1
- 25-123 8.7. Adjudication – Tonte de gazon de certains parcs et espaces verts pour les années 2025 et 2026 – Projet SA-25-02
- 25-124 8.8. Attribution – Travaux d'entretien horticole pour l'année 2025 – Projet SA-25-07
- 25-125 8.9. Renouvellement – Année optionnelle – Travaux de marquage de chaussées pour l'année 2025 – Projet SA-23-01
- 25-126 8.10. Autorisation – Dépenses supplémentaires – Travaux de forage d'aqueduc sous l'autoroute 20 et sur la rue Nobel – Projet R-1258, lot 7

25-127 8.11. Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes – Services professionnels 2025 – Laboratoire pour travaux de construction d'infrastructures urbaines pour divers endroits à Sainte-Julie – Projet SI-25-267

9. LOISIRS

25-128 9.1. Aide financière de fonctionnement – Jardin Communautaire Vincent-Provencher – Année 2025

25-129 9.2. Attribution – Contrat d'animation – Traverse de l'épouvante – 25 octobre 2025

25-130 9.3. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures 2025 – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie

25-131 9.4. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'événement « Journée de la famille » – Journée de la famille Sainte-Julie inc.

25-132 9.5. Abolition – Programme de subvention – Soutien aux initiatives culturelles

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

25-133 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

25-134 10.2. Demande de dérogation mineure – Case de stationnement – 693-695, montée Sainte-Julie (L'Envolée, centre d'action bénévole Sainte-Julie) – Zone C-305

25-135 10.3. Demande de dérogation mineure – Superficie d'une remise – 1723, rue Savaria – Zone H-344

25-136 10.4. Demande d'aide financière – Appel à projets Incub'Nature – Protection et mise en valeur des milieux naturels municipaux (volet 1) – Nature-Action Québec et BNP Paribas – Plan de gestion écologique du parc des Étangs-Antoine-Charlebois

25-137 10.5. Demande d'aide financière – Appel à projets Incub'Nature – Protection et mise en valeur des milieux naturels municipaux (volet 1) – Nature-Action Québec et BNP Paribas – Projet de contrôle de roseau commun au parc de la Coulée

11. RÉGLEMENTATION

25-138 11.1. Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)

25-139 11.2. Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiétement sur un terrain municipal

25-140 11.3. Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)

-
-
- 25-141 11.4. Adoption – Règlement 1101-128 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville
- 25-142 11.5. Adoption – Règlement 1102-12 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-143 11.6. Adoption – Règlement 1104-12 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-144 11.7. Adoption – Règlement 1105-01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures 1105 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-145 11.8. Adoption – Règlement 1108-22 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-146 11.9. Adoption – Règlement 1345 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 12 février 2025 du comité consultatif d'urbanisme
- 12.2. Procès-verbal modifié – Assemblée ordinaire du 10 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme
- 12.3. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 25-147 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – MARS, MOIS DE LA FRANCOPHONIE ET 20 MARS 2025, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

ATTENDU QU'il y a plus de 320 millions de francophones dans le monde et que la langue française rassemble les communautés de tous les continents;

ATTENDU QUE le mois de mars, dédié à la francophonie, est célébré internationalement afin de faire la promotion de la langue française et de sa diversité;

ATTENDU QUE la 27^e édition des *Rendez-vous de la francophonie* se tient du 1^{er} au 31 mars 2025 sous le thème « *Cultive tes racines!* » et vise à promouvoir la culture francophone partout au Canada;

ATTENDU QUE le 20 mars marque, chaque année, la *Journée internationale de la francophonie*;

ATTENDU QUE ces célébrations de la francophonie offrent à tous les francophones du monde une grande occasion d'exprimer leur fierté tout en rappelant les valeurs auxquelles ils souscrivent, ainsi que leur contribution au développement international;

PAR CONSÉQUENT la Ville de Sainte-Julie proclame le mois de mars « *Mois de la francophonie* » et le 20 mars 2025 « *Journée internationale de la francophonie* » et invite, à ces occasions, toute la population à s'intéresser à l'histoire, l'héritage et la diversité de la francophonie et à célébrer cette dernière.

PAROLE AU PUBLIC

- **693-695, montée Sainte-Julie – Zone C-305**
- **1723, rue Savaria – Zone H-344**

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

25-103

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2025

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 11 février 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2025 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-104

DEMANDE D'AUTORISATION – ÉTUDE DES MESURES DÉPOSÉES PAR L'AÉROPORT MÉTROPOLITAIN DE MONTRÉAL (MET) – TRANSPORTS CANADA ET NAV CANADA

ATTENDU le mémoire déposé en mai 2022 par les villes de Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie aux audiences publiques pour le développement de l'Aéroport métropolitain de Montréal (MET), anciennement connu comme l'aéroport Montréal-Saint-Hubert;

ATTENDU QUE ce mémoire proposait des mesures pour :

- interdire les vols de nuit de tout avion considéré bruyant;

-
- imposer un décollage atteignant rapidement une hauteur où le bruit des moteurs est moins perceptible;
 - forcer un virage à gauche au décollage pour que le trajet des avions suive l'autoroute 30;
 - modifier les procédures d'atterrissage pour réduire le bruit.

ATTENDU QUE MET a déjà instauré l'interdiction des vols de nuit, sauf pour les appareils autorisés;

ATTENDU QUE MET a aussi effectué les démarches requises pour imposer un décollage rapide et obliger le virage à gauche vers l'autoroute 30;

ATTENDU QUE pour mettre en œuvre ces mesures liées au décollage, MET nécessite des autorisations de Transports Canada et de NAV Canada;

ATTENDU QUE ces mesures doivent être instaurées avant la mise en service de la nouvelle aérogare de Porter Airlines qui offrira 92 vols intérieurs quotidiens;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE les villes de Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie saluent l'ouverture de MET et demandent à Transports Canada et NAV Canada d'étudier rapidement les mesures déposées par MET et d'autoriser celles-ci avant la mise en service de l'aérogare de Porter Airlines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-105

AIDES FINANCIÈRES – BOURSES POUR DES PROJETS LIÉS À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite encourager la réussite éducative en offrant deux bourses pour des projets liés à la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE ces deux bourses, d'une valeur respective de 500 \$ et de 750 \$, visent à aider le personnel scolaire à développer des projets favorisant la persévérance scolaire ou à financer des achats qui soutiennent la réussite éducative des jeunes;

ATTENDU QUE toutes les écoles de Sainte-Julie sont invitées à soumettre leur projet avant le 17 mars 2025;

ATTENDU QU'un comité, chargé d'analyser les projets soumis, choisira les deux projets qui se verront attribuer une de ces aides financières pour l'année 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière d'une valeur de 500 \$, d'une part et de 750 \$, d'autre part, aux écoles retenues qui auront soumis un projet en lien avec la persévérance scolaire;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement aux récipiendaires de ces bourses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-106

APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE – PROJET DE LOI 93 – LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

ATTENDU QUE le projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stalex;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stalex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie:

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;

- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-107

ADOPTION – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU l'adoption du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après « MRC ») en date du 12 mars 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le *Schéma de couverture de risques* doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au *Schéma de couverture de risques*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois (3) mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le rapport d'activités 2024 de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-108

ADOPTION – ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE l'organigramme est une représentation graphique de la structure de la Ville de Sainte-Julie, qui illustre notamment les liens hiérarchiques unissant son personnel;

ATTENDU QUE de nombreux services ont subi une restructuration au cours des derniers mois;

ATTENDU la création de nouveaux postes et l'abolition de certains autres postes;

ATTENDU QUE l'organigramme a fait l'objet de plusieurs modifications importantes, justifiant que le conseil municipal procède à l'adoption d'un nouvel organigramme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter l'organigramme de la Ville de Sainte-Julie, tel qu'illustré au document joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-109

ADOPTION – POLITIQUE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE OU À CARACTÈRE SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QU'en conformité avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la Ville de Sainte-Julie met en place une politique sur la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail afin de s'assurer de maintenir un milieu de travail sécuritaire et exempt de violence, tout en offrant des ressources et un soutien aux personnes employées qui en sont victimes;

ATTENDU QUE cette politique vise à affirmer l'engagement de la Ville à prévenir et à intervenir en offrant un environnement sûr et respectueux dans toute situation de violence conjugale lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir qu'une personne de son organisation est exposée à de la violence conjugale;

ATTENDU QUE cette politique sera diffusée à tout le personnel de l'organisation et que des séances de formation seront offertes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter la *Politique sur la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail* de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-110

EMBAUCHE – DIRECTRICE ADJOINTE REMPLAÇANTE – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU la nécessité de pourvoir temporairement le poste de directrice adjointe au Service des loisirs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marie-Josée Roy au poste contractuel de directrice adjointe remplaçante au Service des loisirs;

QUE l'embauche de Mme Roy à ce poste soit effective à compter du 24 février 2025;

De ratifier le contrat d'embauche signé, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, par le directeur du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-111

EMBAUCHE – COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU la création d'un poste cadre de coordonnateur au développement durable au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marianne Déry à titre de coordonnateur au développement durable au Service de l'urbanisme, à compter du 12 mars 2025, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-112

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE – SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE AUX FINS DU PROCESSUS ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 – PROJET AI-25-12

ATTENDU QUE la Ville a demandé une offre de prix à l'entreprise Innovision + inc. pour des services professionnels de soutien technologique aux fins du processus électoral pour les élections municipales 2025;

ATTENDU QUE cette firme offre notamment le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux, ainsi que la fourniture de biens et de conseils dans le cadre de l'organisation et de la tenue de l'élection municipale du 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE la firme Innovision + inc. est le seul fournisseur offrant l'ensemble des services informatisés et complets de soutien technologique requis par les officiers d'élection municipaux;

ATTENDU QU'un avis d'intention a été publié sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec le 13 février 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat AI-25-12 concernant des services professionnels de soutien technologique aux fins du processus électoral pour les élections municipales 2025 à l'entreprise Innovision + inc., située au 200-1963, rue Frank-Carrel, Québec, Québec, G1N 2E6, pour un montant de 32 670,81 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 20 février 2025;

D'autoriser la greffière à signer et à conclure, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention intitulée « Convention dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025 » à intervenir avec Innovision + inc. et tout autre document permettant de donner effet à la présente, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-113

AUTORISATION DE SIGNATURE À TITRE D'INTERVENANT – ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES – PARTIES DU LOT 6 628 040 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'un acte notarié doit incessamment intervenir entre Leross inc. et Énergir S.E.C. afin d'établir, sur des parties du lot 6 628 040 du Cadastre du Québec, une servitude permettant notamment l'installation, le remplacement ou l'entretien de canalisations pour la transmission ou la distribution du gaz naturel, de même qu'une servitude de passage pour permettre à Énergir S.E.C. d'accéder à ses équipements;

ATTENDU QUE l'intervention de la Ville à l'acte est requise puisque la Ville détient des droits sous forme de servitude sur une partie de l'immeuble précité, appartenant à Leross inc., conformément à l'acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sous le numéro 312437;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie à titre d'intervenante, l'acte établissant des servitudes sur des parties du lot 6 628 040 du Cadastre du Québec, préparé par M^e Audrey Rodrigue, notaire, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-114

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 février 2025 au 6 mars 2025 :

- Liste F-2025-05 Chèques à ratifier 1 522 060,17 \$
- Liste F-2025-06 Comptes à payer 3 796 096,10 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 février 2025 au 6 mars 2025 apparaissant sur les listes F-2025-05 et F-2025-06;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-115

MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2025;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE fixer une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 5 mai 2025 :

Règlements :

- 1045 48 800 \$ sur 5 ans plutôt que 10 ans;
- 1128 81 800 \$ sur 10 ans plutôt que 15 ans;
- 1192 34 487 \$ sur 5 ans plutôt que 15 ans.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-116

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser le fonds réservé des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés afin de réduire la dette;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approprier un montant de 128 730 \$ à même les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 5 mai 2025 pour les règlements suivants :

Règlements :

- 1128 12 632 \$;
- 1136 1 515 \$;
- 1175 195 \$;
- 1192 55 213 \$;
- 1211 59 175 \$.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-117

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LE PASSAGE SOUS L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1313, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de planage-asphaltage sur la rue Principale entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le passage sous l'autoroute 20;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1313, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur la rue Principale entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le passage sous l'autoroute 20, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., ayant un établissement au 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, pour un montant de 1 023 341,52 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-118

PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LE PASSAGE SOUS L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1313, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1313, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur la rue Principale entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le passage sous l'autoroute 20 à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 1 023 341,52 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 71 633,91 \$, portant la dépense autorisée à 1 094 975,43 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-119

ADJUDICATION – TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1336, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1336, lot 1 concernant des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Can-Explore inc., située au 875, boulevard Charest Ouest, bureau 290, Québec, Québec, G1N 2C9, pour un montant de 156 184,05 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-120

PROVISION – TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1336, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1336, lot 1 concernant des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues, à l'entreprise Can-Explore inc. pour un montant de 156 184,05 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues ou accessoires au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 12 %, soit 18 742,09 \$, portant la dépense autorisée à 174 926,14 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-121

ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES – ANNÉES 2025 ET 2026 – PROJET SI-25-268, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de scellement de fissures pour les années 2025 et 2026, avec possibilité de renouvellement pour l'année 2027;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 février 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-25-268, lot 1 concernant des travaux de scellement de fissures pour les années 2025 et 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Perma Route inc., située au 149, rue Pierre-Paradis, Saint-Alphonse-de-Granby, Québec, JOE 2A0, pour un montant de 159 638,61 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 7 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-122

PROVISION – TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES – ANNÉES 2025 ET 2026 – PROJET SI-25-268, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-25-268, lot 1 concernant des travaux de scellement de fissures pour les années 2025 et 2026 à l'entreprise Perma Route inc. pour un montant de 159 638,61 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 7 981,93 \$, portant la dépense autorisée à 167 620,55 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-123

**ADJUDICATION – TONTE DE GAZON DE CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS
POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026 – PROJET SA-25-02**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la tonte de gazon de certains parcs et espaces verts pour les années 2025 et 2026, avec possibilité de renouvellement pour trois périodes additionnelles d'un an chacune, soit pour les années 2027 à 2029;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 février 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-25-02 relatif à la tonte de gazon de certains parcs et espaces verts pour les années 2025 et 2026 à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7 pour un montant de 252 502,63 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-124

**ATTRIBUTION – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2025 –
PROJET SA-25-07**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des travaux d'entretien horticole pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-07 concernant des travaux d'entretien horticole pour l'année 2025 à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7, pour un montant de 95 774,18 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 18 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-125

RENOUVELLEMENT – ANNÉE OPTIONNELLE – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SA-23-01

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-23-01 concernant des travaux de marquage de chaussées pour les années 2023 et 2024 à l'entreprise Lignes Rive-Sud inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2023, résolution 23-098;

ATTENDU QUE conformément aux documents d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, selon les modalités prévues à ces documents;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 24 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE renouveler, pour l'année 2025, le contrat SA-23-01 concernant des travaux de marquage de chaussées à l'entreprise Lignes Rive-Sud inc., située au 705, chemin Rhéaume, Saint-Michel, Québec, J0L 2J0, pour un montant de 255 168,67 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-126

AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – TRAVAUX DE FORAGE D'AQUEDUC SOUS L'AUTOROUTE 20 ET SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1258, LOT 7

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a attribué, en février 2024, un contrat de surveillance des travaux de forage d'aqueduc sous l'autoroute 20 et sur la rue Nobel à l'entreprise Shellex Groupe Conseil inc., pour un montant de 65 190,83 \$, toutes taxes comprises, résolution 24-062;

ATTENDU QU'en raison d'imprévus survenus lors du chantier et de la complexité de la réalité terrain, les travaux ont dû être prolongés et ont duré plus longtemps que prévu;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser des dépenses supplémentaires totalisant 33 089,81 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat R-1258, lot 7 relatif à la surveillance des travaux de forage d'aqueduc sous l'autoroute 20 et sur la rue Nobel, attribué à l'entreprise Shellex Groupe Conseil inc., portant la valeur totale du contrat à 98 280,64 \$ toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements sur réception des factures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-127

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS 2025 – LABORATOIRE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR DIVERS ENDROITS À SAINTE-JULIE – PROJET SI-25-267

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE la Ville peut avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes soit adoptée par les membres du conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour le projet SI-25-267 concernant des services de laboratoire pour des travaux de construction d'infrastructures urbaines pour divers endroits à Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-128

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – JARDIN COMMUNAUTAIRE VINCENT-PROVENCHER – ANNÉE 2025

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement de la part de l'organisme Jardin Communautaire Vincent-Provencher;

ATTENDU QUE la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal* prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser, pour l'année 2025, une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Jardin Communautaire Vincent-Provencher dans le cadre du volet 1 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-129

ATTRIBUTION – CONTRAT D'ANIMATION – TRAVERSE DE L'ÉPOUVANTE – 25 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont été invités à déposer une proposition relative à l'animation de l'événement annuel la « *Traverse de l'épouvante* » qui se tiendra le 25 octobre 2025;

ATTENDU l'alinéa 1 de l'article 4.3.2 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* et le paragraphe 4 de l'alinéa 1 de l'article 573.3. de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 10 mars 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à l'animation de l'édition 2025 de la *Traverse de l'épouvante* à l'entreprise Animation Concept inc., située au 145, chemin des Patriotes Est, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 4J3, pour un montant de 36 217,13 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de cette entreprise datée du 3 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-130

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES 2025 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») la gestion de la pataugeoire et des piscines extérieures situées dans les parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE le CCSSJ et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un contrat de service intervienne entre la Ville et le CCSSJ afin d'établir les modalités relatives à la gestion de ces installations pour la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir gratuitement des cours de natation pendant la période estivale, dans le but de diminuer les risques de noyade chez les enfants;

ATTENDU le paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures 2025 à intervenir avec le CCSSJ, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires au paiement des services offerts par le CCSSJ, le tout selon les modalités prévues au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-131

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ÉVÉNEMENT « JOURNÉE DE LA FAMILLE » – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite continuer de soutenir l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. dans l'organisation d'un grand événement destiné à la population julieilloise, soit la « *Journée de la famille* », notamment par la fourniture de ressources matérielles, financières et humaines;

ATTENDU QUE les parties désirent mettre à contribution leurs ressources et unir leurs forces pour l'organisation de cette grande journée festive;

ATTENDU QUE les parties conviennent de collaborer à l'organisation de l'édition 2025 de la « *Journée de la famille* »;

ATTENDU QUE la Ville souhaite amasser des fonds destinés à être remis à tous les organismes qu'elle soutient, par le biais de plusieurs événements tenus par elle au cours de l'année, ainsi que par le biais des surplus générés par l'événement « *Journée de la famille* »;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à la tenue de l'événement « *Journée de la famille* » à intervenir avec l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'édition 2025, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-132

ABOLITION – PROGRAMME DE SUBVENTION – SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

ATTENDU QUE le *Programme de subvention pour le soutien aux initiatives culturelles* de la Ville de Sainte-Julie a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2020, sous le numéro 20-096;

ATTENDU QUE depuis sa création, plusieurs problématiques et enjeux sont rencontrés, lesquels ont une incidence sur l'atteinte des objectifs du programme;

ATTENDU QU'il y a lieu de transformer le programme de subvention en un fonds dédié à la culture, afin d'offrir une plus grande flexibilité dans l'attribution des subventions;

ATTENDU QUE le sous-comité de suivi de la politique culturelle sera chargé d'analyser les demandes et de formuler des recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 24 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'abolir le *Programme de subvention de soutien aux initiatives culturelles*;

DE créer un fonds dédié à la culture, disposant, pour l'année 2025, d'un budget de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-133

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 25-09** pour les plans-concept de construction d'une habitation unifamiliale au **546, chemin de Touraine**, et ce, conformément à la résolution 543.2.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;
- La demande de **PIIA 25-10** pour les modifications apportées aux plans-concept d'affichage de l'établissement commercial situé au **13-801, avenue de l'Abbé-Théoret (Dépanneur le Carrefour)**, et ce, conformément à la résolution 543.3.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;
- La demande de **PIIA 25-11** pour les plans-concept d'aménagement (conteneurs) au **2020, chemin du Fer-à-Cheval**, et ce, conformément à la résolution 543.4.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;

- La demande de **PIIA 25-12** pour les plans-concept de rénovation (changement de porte en façade) pour l'immeuble situé au **869, rue Gauthier**, et ce, conformément à la résolution 543.5.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;
- La demande de **PIIA 25-13** pour les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment au **693-695, montée Sainte-Julie (L'Envolée, centre d'action bénévole Sainte-Julie)**, et ce, conformément à la résolution 543.6.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;
- La demande de **PIIA 25-14** pour les plans-concept de construction d'un immeuble d'unités unifamiliales en rangée au **670-674, chemin du Golf**, et ce, conformément à la résolution 543.8.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;
- La demande de **PIIA 25-15** pour les plans-concept de rénovation (agrandissement) du bâtiment commercial situé au **2103, boulevard Armand-Frappier (Consignaction)**, et ce, conformément à la résolution 543.10.A.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;
- La demande de **PIIA 25-16** pour les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement (aire de stationnement) au **360, rue de Murano**, et ce, conformément à la résolution 543.10.B.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 février 2025;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-134

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CASE DE STATIONNEMENT – 693-695, MONTÉE SAINTE-JULIE (L'ENVOLÉE, CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SAINTE-JULIE) – ZONE C-305

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment au 693-695, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la case de stationnement prévue en façade, à proximité de l'emplacement qui sera dédié à la boutique, nécessite l'octroi d'une dérogation mineure puisqu'elle se situe à une distance de moins d'un mètre du mur avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 543.6.25 adoptée le 12 février 2025, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 693-695, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser l'implantation d'une case de stationnement à une distance de 0,45 mètre du mur avant du bâtiment principal, plutôt qu'à une distance minimale d'un mètre, comme prescrit à l'article 10.1.6.2.1 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-135

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D'UNE REMISE 1723, RUE SAVARIA – ZONE H-344

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à la superficie d'une remise localisée dans la cour arrière de la propriété située au 1723, rue Savaria a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la remise comprend 7 compartiments, soit un par logement (bâtiment multifamilial de 6 logements) et un pour le rangement des équipements nécessaires à l'entretien du terrain;

ATTENDU QUE la remise n'a pas un volume imposant et sera recouverte des mêmes matériaux que le bâtiment principal, en plus d'être implantée le long de la limite de terrain adjacente à un autre bâtiment multifamilial de 6 logements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 543.7.25 adoptée le 12 février 2025, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1723, rue Savaria, afin d'autoriser l'implantation d'une remise d'une superficie de 26,5 mètres carrés plutôt que d'une superficie maximale de 22,5 mètres carrés, comme prescrit à l'article 4.2.3.5 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-136

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL À PROJETS INCUB'NATURE – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS MUNICIPAUX (VOLET 1) – NATURE-ACTION QUÉBEC ET BNP PARIBAS – PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS

ATTENDU QUE le volet 1 de l'appel à projets Incub'Nature a pour objectif de mobiliser les villes et municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal et sa périphérie à la protection, à la restauration et à l'accessibilité de leurs milieux naturels ainsi qu'aux projets de verdissement favorisant la biodiversité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire procéder à la réalisation du plan de gestion écologique pour les terrains actuels et futurs du parc des Étangs-Antoine-Charlebois afin notamment d'avoir une connaissance approfondie de la faune et de la flore répertoriée, des menaces potentielles et des enjeux écologiques et de lui permettre une prise de décision éclairée et stratégique, autant pour les interventions à effectuer que pour la mise en valeur des terrains;

ATTENDU QUE le soutien financier de BNP Paribas et des autres partenaires permettra à Nature-Action Québec de soutenir des villes et municipalités ou entreprises désirant réaliser des projets d'aménagements écologiques et de verdissement urbain;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet précité afin d'obtenir un soutien financier d'un montant maximal de 10 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 de l'appel à projets Incub'Nature de Nature-Action Québec pour le projet de réalisation d'un plan de gestion écologique du parc des Étangs-Antoine-Charlebois;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer sa part d'investissement dans ce projet;

DE désigner le directeur du Service de l'urbanisme pour signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document relatif à cette demande, de même que toute convention de financement, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-137

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL À PROJETS INCUB'NATURE – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS MUNICIPAUX (VOLET 1) – NATURE-ACTION QUÉBEC ET BNP PARIBAS – PROJET DE CONTRÔLE DE ROSEAU COMMUN AU PARC DE LA COULÉE

ATTENDU QUE le volet 1 de l'appel à projets Incub'Nature a pour objectif de mobiliser les villes et municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal et sa périphérie à la protection, à la restauration et à l'accessibilité de leurs milieux naturels ainsi qu'aux projets de verdissement favorisant la biodiversité;

ATTENDU QUE le parc de la Coulée présente plusieurs colonies de roseaux communs qui menacent l'écosystème aquatique du ruisseau Hébert et la biodiversité locale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire mettre en place un programme de contrôle ciblé afin de contrôler ces colonies de roseaux communs et restaurer le milieu naturel, prévenir l'envahissement du ruisseau Hébert et accroître la biodiversité du parc, offrant ainsi aux citoyens et à la faune un environnement riche en biodiversité et facilement accessible;

ATTENDU QUE le soutien financier de BNP Paribas et des autres partenaires permettra à Nature-Action Québec de soutenir des villes et municipalités ou entreprises désirant réaliser des projets d'aménagements écologiques et de verdissement urbain;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet précité afin d'obtenir un soutien financier d'un montant de 10 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 de l'appel à projets Incub'Nature de Nature-Action Québec pour le projet de contrôle de roseau commun au parc de la Coulée;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer sa part d'investissement dans ce projet;

DE désigner le directeur du Service de l'urbanisme pour signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document relatif à cette demande, de même que toute convention de financement, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-138

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-093;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-139

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES P-163, H-164 ET H-168 RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certains correctifs à des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-094;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal*;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-140

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1107-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-095;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-141

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-128 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté le Règlement 162-32 modifiant le schéma d'aménagement et de développement et qu'il est entré en vigueur le 13 septembre 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-089;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-128 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-142

ADOPTION – RÈGLEMENT 1102-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de construction 1102* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-090;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1102-12 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-143

ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-087;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1104-12 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-144

ADOPTION – RÈGLEMENT 1105-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 1105 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-091;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1105-01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures 1105 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-145

ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-092;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 10 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1108-22 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-146

ADOPTION – RÈGLEMENT 1345 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS ASSUJETTIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 février 2025, sous le numéro 25-088;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1345 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 12 février 2025 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 10 mars 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 février 2025, lequel est joint à la présente.

PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juillet 2024 a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 août 2024;

ATTENDU QU'une coquille s'est glissée dans la résolution 536.14 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de la réunion du 10 juillet 2024, où l'on aurait dû lire 75 cases de stationnement plutôt que 65;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal modifié de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juillet 2024, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Mégane Bergeron	Régulier	Technicienne en documentation	2025-03-10
Vincent Gagnon	Régulier	Bibliothécaire	2025-03-31
Sandra Maria Agudelo Duque	Régulier	Commis à la bibliothèque – temps partiel	2025-03-03
MOUVEMENT DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Christophe Lacroix	Régulier	Journalier (voirie) à préposé à l'entretien (remplacement temporaire)	2025-03-17
Nicolas Carignan	Régulier	Pompier à lieutenant	2025-03-05
Yohann Chilvers-Ducharme	Régulier	Journalier (voirie) à journalier égout et aqueduc	2025-01-13
Isabelle Boutin	Régulier	Commis aux achats à technicienne en approvisionnement	2025-02-24
EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Anne-Marie Besnard	Surnuméraire	Commis à la bibliothèque	2025-02-27
Charles Vaillancourt	Surnuméraire	Commis à la bibliothèque	2025-02-24
Noémie Gagnon	Surnuméraire	Commis à la bibliothèque	2025-02-26

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

MOT DU MAIRE

- **État des installations hivernales** – Les installations hivernales sont maintenant fermées en raison de l'arrivée du printemps. M. Mario Lemay remercie chaleureusement les employés qui ont contribué à l'entretien de ces installations tout au long de l'hiver.
- **Remerciements** – M. Lemay souhaite remercier, au nom du conseil municipal et de la Ville de Sainte-Julie, les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville qui sont intervenus lors du gros accident survenu sur l'autoroute 20 le 14 février dernier. La rapidité d'intervention et la bravoure de ces pompiers ont permis de sauver des vies.

- **Marché des sucres – 29 mars 2025 de 10 h à 16 h – Stationnement du centre communautaire** – Un peu plus de 25 marchands seront sur place le 29 mars prochain à l'occasion du marché des sucres. Si la température n'est pas clémente, l'activité se tiendra à l'intérieur du centre communautaire.
- **Journées de la persévérance scolaire** – Les membres du conseil municipal ont visité les écoles primaire et secondaire du territoire à l'occasion des journées de la persévérance scolaire, pour souligner l'engagement et la détermination d'élèves inspirants. La Ville reconnaît l'importance du personnel scolaire dans la réussite scolaire des élèves. Quatre prix seront remis à ceux et celles qui ont fait une différence et deux bourses seront remises à des écoles ayant présenté des projets qui favorisent la persévérance scolaire. Une soirée de persévérance scolaire aura lieu le 27 mars prochain.
- **Tarifs douaniers** – M. Lemay tient à faire part de son mécontentement quant au comportement du président américain Donald Trump puisque ces actions entraîneront des répercussions importantes sur nos entreprises ainsi que sur le marché de l'emploi. La Ville de Sainte-Julie continue de faire sa part pour soutenir nos entreprises et nos travailleurs.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande les heures durant lesquelles l'aéroport MET sera opéré. M. Lemay répond qu'en ce qui concerne les vols commerciaux, cela devrait être de 7 h le matin à 23 h ou minuit environ. Cependant, cette mesure ne concerne pas les vols privés ni les avions-ambulance et de la Sûreté du Québec.
- Il est demandé si la piste cyclable longeant l'autoroute 20 sera sur pilotis. M. Lemay répond qu'à certains endroits, oui il y aura des petits ponts puisque la piste doit traverser des petits cours d'eau, ce qui protégera la biodiversité.
- Un citoyen souligne que le déneigement effectué par la Ville de Sainte-Julie dans sa rue était exceptionnel.
- Il est mentionné que le panneau d'arrêt au coin des rues Daoust et de Bourgogne n'est pas respecté par les automobilistes, principalement lors des heures de pointe, et que la vitesse maximale n'est souvent pas respectée. M. Lemay indique que la police sera avisée pour y effectuer des vérifications.
- Il est mentionné que le scellement de fissures effectué sur la rue Daoust est trop épais et que lors des opérations de déneigement, le scellement est arraché. Une vérification sera demandée au Service des infrastructures et gestion des actifs.
- Une citoyenne vient faire le point sur les démarches entreprises par un groupe de personnes en lien avec les inondations causées par la tempête Debby en août dernier. M. Lemay tient à réitérer que les citoyens doivent inspecter et entretenir leurs installations pour s'assurer que leur maison demeure bien protégée contre les refoulements.
- Il est demandé si la construction de rues en ciment est envisagée sur le territoire. M. Lemay mentionne que bien que ce soit très solide et durable, il est difficile d'envisager cette option dans les quartiers résidentiels en raison du bruit important que cela occasionne lorsqu'une voiture circule sur une rue en ciment. Cela pourrait peut-être éventuellement être étudié pour des voies de circulation plus près de l'autoroute.

25-147

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Alexandrine Gemme
Greffière adjointe